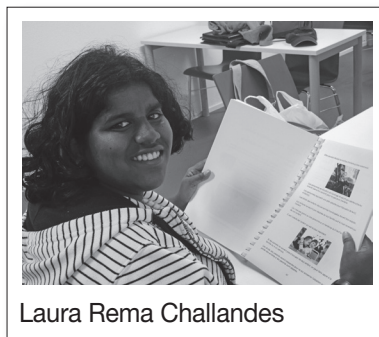


- M. Di Cesare a beaucoup appris sur la participation active et aussi sur les 6 autres thèmes. Il a réussi à surmonter sa difficulté à parler en groupe. Cela lui a donné envie de faire connaître cette convention partout y compris à l'étranger. Ses débuts dans ce groupe ont été difficiles. Il trouvait dur de parler de lui devant des gens qu'il ne connaissait pas. Il a vite découvert que parler de ces questions lui faisait du bien. Du coup il le faisait tout le temps avec ses voisins, ses amis.

- Pour Laura Rema Challandes c'était une découverte car elle ne savait pas qu'il y avait des lois pour les personnes avec des difficultés. Pour elle, le droit ne s'appliquait pas à ces personnes. En prenant part à ce groupe, ses parents disent que son caractère a changé. Elle trouve aussi qu'elle est devenue plus rebelle. Elle veut pouvoir faire les choses elle-même. Si elle doit signer quelque chose, elle lit tout le texte.

Elle s'intéresse aux factures que gèrent ses parents, elle observe pour pouvoir le faire ensuite elle-même.

- Angelica a beaucoup aimé la journée du 9 juin. Elle connaissait déjà certains droits, mais elle en a appris beaucoup plus sur les 7 thèmes. Connaître d'autres personnes et prendre la parole ont aussi été de bonnes expériences.



Laura Rema Challandes

Cinq personnes de ce groupe ont décidé de continuer cette expérience.

Le groupe de paroles va se transformer en groupe de travail. Ils animeront l'atelier conférence d'insieme sur cette convention de l'ONU le samedi 14 janvier 2017 à la salle de paroisse catholique de Peseux.

Sylvie Augier Rossé

Décembre 2016

Groupe de paroles sur la Convention de l'ONU pour les droits des personnes handicapées

Six personnes, soutenues par deux animateurs, se sont réunies une fois par semaine durant presque une année pour discuter de cette convention.

Elles ont parlé de leurs expériences.

Elles ont donné leurs avis sur les améliorations à apporter dans le canton de Neuchâtel pour que ces droits soient respectés.

Elles ont été des porte-paroles et certaines ont à cœur de continuer ce travail.

Angelica, Laura Rema Challandes, Jacques-Olivier Reymond, M. Di Cesare ont fait partie de ce groupe et acceptent de me parler de leur expérience.



Jacques-Olivier Reymond

Elles m'expliquent que cette convention c'est simplement les droits des personnes avec des difficultés.

C'est avoir des droits comme les autres personnes.

Par exemple c'est pouvoir se marier et avoir des enfants.

C'est que tout le monde soit égal.

Pendant 1 an, elles ont travaillé sur les 7 thèmes de la convention :

- 1. La non-discrimination**
- 2. L'accessibilité**
- 3. La sensibilisation – L'information**
- 4. La justice – la protection**
- 5. La liberté de circuler – la liberté du choix de vie**
- 6. La participation active**
- 7. L'éducation – La santé**

Chaque fois qu'elles se réunissaient, elles partaient d'un jeu pour discuter sur un de ces thèmes.

Ces réunions étaient parfois très intenses.

Parfois elles ne s'entendaient plus, car tout le monde parlait en même temps.

Les porte-paroles n'ont pas toujours les mêmes avis et les mêmes expériences.

Le 9 juin 2016 a été un grand jour pour ce groupe. Ils ont participé comme intervenants à la Journée ASA Handicap Mental. Cette journée avait pour titre « Reconnaissez vos droits »

Il y avait beaucoup de personnes inscrites de toute la Suisse romande.

Chaque canton devait présenter son travail de l'année sur un des thèmes.

En plus, M. Di Cesare devait donner les résultats de l'évaluation du travail du groupe devant toute l'assemblée.

Chaque groupe avait un thème différent à présenter.



Journée d'étude ASA Handicap mental

Le groupe de Neuchâtel devait présenter le travail qu'il avait fait sur le thème de l'accessibilité.

Ils avaient fait des photos d'endroits où il y avait des problèmes d'accessibilité pour les personnes avec des difficultés mentales. Par exemple, les indications écrites trop petit aux arrêts de bus ou les écrans qui défilent trop vite dans les gares.

Deux personnes du groupe étaient habillées avec un gilet orange vif et de gros points d'interrogation.

C'était pour proposer que dans les gares on voit toujours des personnes habillées comme ça et qu'on puisse leur demander de l'aide.

C'est étonnant de voir à quel point ce groupe est devenu sensible aux droits des personnes avec des difficultés.

Jacques-Olivier Reymond dit qu'il a vu une amélioration à la gare de La Chaux-de-Fonds qui a installé un grand panneau d'information plus lisible.

Une personne ajoute que c'est aussi difficile de lire l'écriture trop petite des sous-titres de films.

Le groupe discute de la possibilité d'avoir une famille ou de passer le permis de conduire.

Une personne fait remarquer qu'elle a souffert de harcèlement au travail dans un atelier protégé. Sa plainte a été entendue, mais cela a pris du temps. C'est important de rappeler le droit à la justice et à la protection pour les personnes avec des difficultés.

Pour ce groupe, cette convention de l'ONU n'est pas juste un texte à ranger dans un tiroir. Ils y voient un lien direct avec leur vie.

Pour tous, cette expérience a été importante :

- Jacques-Olivier Reymond dit même qu'il y a tout appris. Cela lui a donné une grande base importante pour aller jusqu'au bout en cas de problème.